

CONDITIONS GENERALES DE FONCTIONNEMENT DE ANICURA PARIS 3

Les présentes conditions générales de fonctionnements sont consultables dans notre salle d'attente, elles peuvent vous être remises sous un format papier à la clinique ou peuvent être téléchargées à l'adresse suivante <https://www.anicura.fr/cliniques/paris-3/> grâce à un lien présent en bas de page.

Tout acte effectué dans notre établissement de soins vétérinaires est soumis aux présentes conditions générales de fonctionnement.

APPELLATION DE L'ETABLISSEMENT DE SOINS

Cet établissement est un établissement de la société ANICURA.

ANICURA PARIS 3 répond au cahier des charges des cliniques vétérinaires pour animaux de compagnie et aux obligations telles que définies par l'Arrêté du 13 mars 2015 relatif aux catégories d'établissements de soins vétérinaires et par le cahier des charges établi par le conseil national de l'Ordre des vétérinaires et disponibles et disponibles sur le site de l'Ordre des Vétérinaires.

Elle est située au 17 Boulevard des filles du Calvaire, 75003 Paris

Joignable par téléphone au 01 48 04 99 40

Ou par mail : contact.pvp@anicura.fr

Les espèces soignées sont les animaux de compagnie (chiens, chats).

HORAIRES D'OUVERTURE HABITUELS ET CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC

ANICURA PARIS 3 est ouvert du lundi au samedi de 08h30 à 19h30.

Les consultations ont lieu sur rendez-vous.

Aux heures de fermeture de ANICURA PARIS 3, une convention a été passée avec le service d'urgence vétoadom (société EMERGENCE), joignable au 01 47 46 09 09. Vétoadom dispose d'une partie de nos locaux pour y effectuer des consultations, des chirurgies ou des hospitalisations, le soir à partir de 19h30, et jusqu'à 8h30, et le dimanche et les jours fériés toute la journée.

Les horaires d'ouverture sont indicatifs et ne sauraient être opposés au vétérinaire en cas de fermeture, notamment les jours fériés.

Les consultations ont lieu sur rendez-vous. Les consultations sans rendez-vous sont possibles aux heures d'ouverture uniquement en cas d'urgence et en fonction de la disponibilité du vétérinaire.

ANICURA PARIS 3 est réputée ouverte pendant les horaires d'ouverture. En dehors de ces heures, ANICURA PARIS 3 est réputée fermée, même si la présence de personnel au sein de la structure permet d'assurer la continuité des soins des animaux hospitalisés.

La prise de rendez-vous en ligne est possible via notre site internet : www.anicura.fr/cliniques/paris-3/.

ANICURA PARIS 3 communique aussi via instagram (anicura_paris_iii) et facebook. En aucun cas la messagerie instantanée de ces réseaux ne doit être utilisée pour la prise de rendez-vous, ou la demande de conseil sur l'état de santé d'un animal.

Hormis les cas prévus par le code de déontologie, ANICURA PARIS 3 se réserve la possibilité de refuser tout client qui :

- se rend coupable d'incivilité, insulte, injurie, menace, crie, diffame à l'écrit ou à l'oral
- manifeste tout comportement violent, inapproprié ou inadapté
- est en défaut de paiement
- ne vient pas à 2 rendez-vous sans avoir pris le soin d'annuler
- formule une demande heurtant la conscience du vétérinaire
- ne tient pas son animal dans des conditions permettant d'assurer la sécurité et l'intégrité physique du personnel soignant ou refuse les moyens de contention proposés et/ou les consignes données.

VETERINAIRES RESPONSABLES DE L'ETABLISSEMENT

DV Aude Desmyter, DVM,

PERSONNEL AFFECTE AUX SOINS DES PATIENTS

Personnel vétérinaire :

DV David Bourdais Massenet, DVM

DV Fiona Clerc, DVM

DV Aude Desmyter, DVM, ancienne interne en médecine et chirurgie des animaux de compagnie, CEAV de médecine interne.

DV Maud Walliand, DVM, accepte les cas référés en échographie

DV Emmanuel Bensignor, DVM, spécialiste en dermatologie

DV David Bembaron, DVM, exercice exclusif en écho-cardiographie

DV Frederic Sebbah, DVM, ostéopathe

DV Hadrien Balle, DVM, exercice exclusif en chirurgie

DVM Sarah Schoffit, DVM, exercice exclusif en chirurgie

DVM Caroline Robine-Decourcelle, exercice exclusif en chirurgie

Personnel non vétérinaire :

Adeline ROUDIER, Lou BONNET, Alice SEVRAIN, Laurie FONTAINE, Amandine DUTOIS, Jennifer POULAIN, toutes ASV échelon 5.

Clara PETRUS, ASV échelon 4

Laura FOURNIER, ASV échelon 3.

PRESTATIONS EFFECTUEES AU SEIN DE LA CLINIQUE ANICURA PARIS 3

- Consultation de médecine générale
- Consultations spécialisées en dermatologie, et spécifiques (ostéopathie, cardiologie)
- Pharmacie vétérinaire et délivrance de produits d'hygiène et d'aliments
- Identification par puce électronique des animaux de compagnie
- Consultations de vaccination et de médecine préventive
- Détartrages et certains soins dentaires
- Anesthésie (protocoles en anesthésie gazeuse ou fixe), réanimation, assistance respiratoire
- Chirurgies de convenance (stérilisation), générales abdominales et thoraciques, orthopédiques...
- Analyses de laboratoire (biochimie, hémogramme, cytologie, cultures...)
- Examens complémentaires : radiographies numériques, échographies

D'autres analyses sont possibles en collaboration avec des laboratoires spécialisés.

Pour les actes nécessitant du matériel non disponible dans la structure ou une compétence spécifique, la clinique ANICURA PARIS 3 collabore avec des vétérinaires spécialisés ou des centres d'imagerie ou d'analyses vétérinaires.

SURVEILLANCE DES PATIENTS HOSPITALISES

Les animaux hospitalisés sont surveillés par le personnel de *ANICURA PARIS 3* sous supervision vétérinaire. En dehors des horaires d'ouverture, les vétérinaires de la société EMERGENCE, qui occupent nos locaux la nuit et les jours fériés, assurent la surveillance directe ou indirecte (monitoring, télésurveillance) des animaux hospitalisés la nuit.

Des ASV de ANICURA PARIS 3 passent assurer les soins (nettoyage de cages, promenades, alimentation), les dimanches et jours fériés.

PERMANENCE ET CONTINUITE DES SOINS

Afin d'assurer en notre absence un suivi optimum des animaux qui nous sont confiés, notre établissement a passé un contrat de gestion des urgences avec les structures suivantes :

Service vétoadom (société EMERGENCE), joignable au 01 47 46 09 09.

ESPECES TRAITEES

Les chiens et les chats.

RISQUE THERAPEUTIQUE, RISQUE ANESTHESIQUE, RISQUE LIE A LA CONTENTION, CONSENTEMENT ECLAIRE DU CLIENT

Tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comporte un risque thérapeutique potentiel dont ANICURA PARIS 3 informera le client. Cette information se fait verbalement dans le cadre de la pratique courante. Un contrat de soins peut être signé pour certaines prises en charge.

Le comportement agressif d'un animal nécessite parfois l'utilisation de moyens de contention pouvant occasionnellement entraîner une blessure de ce dernier. ANICURA PARIS 3 informera dans ce cas le client de la nécessité d'utiliser une contention particulière, physique ou chimique, pour des raisons de sécurité.

L'examen de l'animal ne sera effectué qu'en cas d'acceptation de la contention par le

client.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention énoncées ci-dessus.

DECES DE L'ANIMAL

En cas de décès de l'animal, nous pouvons, si la législation le permet et si le client le souhaite, restituer le corps à fins d'inhumation.

Nous pouvons dans les autres cas assurer par l'intermédiaire de la Société INCINERIS la crémation collective ou individuelle du corps. En cas de crémation individuelle, ses cendres seront mises à votre disposition à la clinique par la société. Toute demande de crémation devra être écrite et signée par le client.

Les frais de prise en charge du corps et de crémation sont à la charge du client.

MODALITES D'ADMISSION DES ANIMAUX

Les chats doivent être dans un panier de transport fermé et adapté à leur morphologie et leur physiologie.
Les chiens doivent être tenus en laisse courte et muselés si besoin.

MODALITES D'ADMISSION DES ANIMAUX ERRANTS

ANICURA PARIS 3 ne prend pas en charge les animaux errants. Les animaux errants sont légalement sous la responsabilité de la municipalité sur laquelle ils sont trouvés. Nous pouvons contrôler l'identification des chiens et chats que vous auriez trouvés et vous orienter si cela est possible vers leur maître légitime. En dehors de ces possibilités, nous vous invitons à contacter les services municipaux ou la fourrière intercommunale SACPA.

Pour tout animal trouvé sur une autre commune, les personnes sont invitées à contacter la Mairie de la commune en question.

Les animaux sauvages relèvent du centre de soins de la faune sauvage d'Alfort, joignable sur contact@faune-alfort.org.

VENTES DE MEDICAMENTS ET DE PRODUITS DE PARAPHARMACIE

ANICURA PARIS 3 est autorisée à vendre des médicaments sur prescription à ses seuls clients (dont l'animal est inscrit sur le fichier clientèle, et a été vu en consultation depuis moins d'un an). Cette vente ne peut être effectuée que si un vétérinaire est présent dans les locaux de la clinique.

Par dérogation, ANICURA PARIS 3 est autorisé à vendre des produits dérogatoires, de parapharmacie vétérinaire et des aliments et accessoires. Cette vente s'adresse à tous et ne nécessite pas la présence d'un vétérinaire dans les locaux de la clinique.

Les produits vendus (hors médicaments sur prescription) peuvent être repris si non déballés, non ouverts, dans les 8 jours qui suivent la vente, sur présentation d'une facture émise par ANICURA PARIS 3.

Les médicaments sur prescription ne peuvent être ni repris ni échangés.

CONDITIONS TARIFAIRES, CHIFFRAGES ET DEVIS

Les tarifs des principaux actes sont disponibles dans la salle d'attente.

En dehors des actes codifiés, le vétérinaire peut vous établir un chiffrage pour tout acte.

Malgré tout, la médecine et la chirurgie vétérinaires sont par définition soumises aux aléas et des imprévus peuvent surgir. D'une façon générale, pour tout surcoût, le vétérinaire s'engage à joindre le propriétaire ou le détenteur du patient avant d'engager des frais supplémentaires. S'il ne parvient pas à joindre le propriétaire ou le détenteur du patient dans un délai compatible avec la situation, le vétérinaire décidera seul au mieux pour le patient et en fonction des échanges ayant précédé la prise en charge du patient.

MODALITES DE REGLEMENT

Les honoraires sont payables comptants en fin de consultation ou lorsque l'animal est rendu au client. De manière exceptionnelle, un paiement différé peut être accepté selon des modalités convenues entre le vétérinaire et le client. Un acompte pourra être demandé notamment lors d'hospitalisation de l'animal pour plusieurs jours, ou lors de soins de longue durée, ou d'acte chirurgical.

Les honoraires sont dus dès la prise en charge de l'animal. Le code de déontologie interdit aux vétérinaires de facturer un acte en fonction du résultat. Les honoraires liés aux actes effectués sont donc dus en intégralité.

La loi interdit au vétérinaire de faire crédit. Dans certaines circonstances, et afin de favoriser les meilleurs soins pour vos compagnons, nous pouvons vous accorder des facilités de paiements sous la forme de paiements échelonnés (en trois fois maximum, sur trois mois successifs).

COMMUNICATION

AniCura Paris 3 dispose d'un site internet : www.anicura.fr/cliniques/paris-3

Elle est aussi visible sur Facebook et Instagram : [anicura_paris_iii](#)

Les photos sont publiées après accord écrit du propriétaire sur un formulaire disponible à la clinique.

ACCESSIBILITE

Conformément au Décret n° 2017-431 du 28 mars 2017, le Registre Public d'Accessibilité de ANICURA PARIS 3 est consultable sur demande en salle d'attente.

DEONTOLOGIE

En cas de différend relevant de la déontologie, le Conseil Régional de l'Ordre des Vétérinaires Auvergne Rhône-Alpes peut être sollicité :

CROV-AURA

110 avenue Barthélémy Buyer
69009 LYON
Tél : 04 72 57 16 65
E-mail : cro.aura@ordre.veterinaire.fr

LITIGES

Tout litige doit donner lieu à un courrier écrit envoyé en Recommandé avec Accusé de Réception à ANICURA PARIS 3, 17 boulevard des filles du calvaire, 75003 PARIS.

En cas de contestation des solutions proposées, le médiateur des litiges de la consommation de la profession de vétérinaire a pour objectif de régler de manière amiable les différends financiers survenant entre tout détenteur d'un animal, client d'un vétérinaire non professionnel et tout vétérinaire inscrit au tableau de l'ordre. Il intervient sur les litiges relatifs aux prestations des vétérinaires (notamment ceux relatifs aux honoraires, à des prestations ou ventes accessoires).

Conformément à l'article L 152-1 du Code de la consommation, en cas de litiges de la consommation vous pouvez contacter le médiateur à l'adresse internet suivante : mediateur-conso@veterinaire.fr ou par voie postale : médiateur de la consommation de la profession de vétérinaire, Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires, 34 rue Bréguet, 75011 PARIS.

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Henner IA mandaté par AniCura SAS
Société de courtage d'assurances
Siège social : 35 rue du Pont - 92200 Neuilly-sur-Seine, France
SAS au Capital de 443 000 € - RCS Nanterre 824 484 737 - TVA intra-communautaire FR 07824484737 – N° ORIAS : 17.000.084

Pour le compte d'AXA France IARD SA
AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Nanterre.
TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460. Siège social : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex.

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE

ANICURA PARIS 3 dispose d'un système informatique destiné à faciliter la gestion des dossiers des patients et à assurer la facturation des actes, médicaments vétérinaires et autres produits.

Dans le cadre d'un suivi optimisé du patient, certaines de ces données peuvent être transmises à d'autres vétérinaires ou laboratoires vétérinaires, avec votre accord.

Lors de l'identification d'un patient par radiofréquence, certaines de vos données sont transférées au fichier national d'identification, tel que prévu par les articles D212-63, D212-66 et D212-68 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Les informations qui vous sont demandées font l'objet, sauf opposition justifiée de votre part, d'un enregistrement informatique. Seuls les membres du personnel de ANICURA PARIS 3 ont accès à ce fichier : vétérinaires et salariés non vétérinaires.

Tous les vétérinaires sont tenus au respect du secret professionnel dans les conditions établies par la loi (article R242-33 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Tous les salariés non vétérinaires sont également tenus au secret professionnel (article 17 de la Convention collective nationale des cabinets et cliniques vétérinaires du 5 juillet 1995. Etendue par arrêté du 16 janvier 1996 JORF 24 janvier 1996).

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, à la portabilité et à la limitation du traitement des informations vous concernant, en effectuant la demande auprès du responsable du fichier :

ANICURA FRANCE SAS

158 avenue THIERS

69006 LYON

Courriel: rgpd@anicura.fr

*Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

Et

*Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) »

Conditions générales de fonctionnement validées le 01/07/2025